CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E82998** **VALABLE JUSQU'AU** **19/05/2027**

ÉDITÉ LE 03/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 09/10/2008

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 17/09/2013

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRASSE 2008 B 01126

Siret : 508 676 285 00028

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 9149229-0

Assurance Responsabilité Travaux :
AREAS 03830845M

Assurance Responsabilité Civile :
AREAS 03830845M

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Raison sociale : SEATECK

Sigle : SEATECK

133 BOULEVARD EMMANUEL ROUQUIER
06130 GRASSE

Téléphone : 06 99 66 06 99 **Fax :**

Portable : 06 99 66 06 99

Responsabilité légale :
ROUX PHILIPPE PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.seateck.fr

E-mail : cristina@seateck.fr

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 038 000 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5264	Maintenance d'installation de pompe à chaleur et groupe froid dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m2	5	04/02/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

03/03/2026 14:01

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.